

Forêt de : GLANDAGE

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Mode de commercialisation						
								Vente publique (sur pied)	Vente publique (unité mesure)	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance		
43	IRR	150	2,5	2018	2019	ONF-CE - Condition technique d'exploitabilité et de desserte								
44	IRR	100	2	2028	2019	ONF-CE - Condition technique d'exploitabilité et de desserte								
45	IRR	600	12	2028	2019	ONF-CE - Condition technique d'exploitabilité et de desserte								
51	IRR	99	2,2	2019	Supp.	ONF-CE - Condition technique d'exploitabilité et de desserte								
91	EM	250	1	2027	2019	ONF-RC - Raison commerciale								
92	IRR	100	2	2019	Supp.	AP-ERR - Erreur / gestion logicielle / ajustement RDF								
70	IRR	100	2	2019	2019	ONF-CE - Condition technique d'exploitabilité et de desserte								
77	EM	150	0,6	2020	2019	En attente RF Bois Noir								
81	EM	250	1	2019	2019	ONF-CE - Condition technique d'exploitabilité et de desserte								
82	EM	112	0,4	2019	2020	ONF-CE - Condition technique d'exploitabilité et de desserte								
83	IRR	700	14	2019	2019	ONF-CE - Condition technique d'exploitabilité et de desserte								
84	EM	150	0,6	2019	2019	ONF-CE - Condition technique d'exploitabilité et de desserte								
87	EM	50	0,2	2031	2019	ONF-CE - Condition technique d'exploitabilité et de desserte								
52	IRR	100	2	2019	2019	ONF-CE - Condition technique d'exploitabilité et de desserte								
53	IRR	125	2,5	2019	Supp.	ONF-CE - Condition technique d'exploitabilité et de desserte								
66	IRR	25	0,5	2021	2019	PR-AC - Affouage, cessions								
88	EM	44	0,2		2019	ONF-CE - Condition technique d'exploitabilité et de desserte								

- (1) Type de coupe : AMEL Amélioration, EM Emprise, IRR irrégulière, AS sanitaire, RA rase, SF taillis sous futaie, TS taillis simple, RGN régénération
 (2) non fixée = coupe prévue à l'aménagement sans année fixée
 (3) Proposition de l'ONF : SUPP. proposition de suppression ; voir le technicien ONF pour précisions sur les motifs de report ou suppression
 (4) A indiquer si différente de celle de l'ONF et à justifier dans la délibération. Si volonté de supprimer le passage en coupe, mettre "suppression"